



DELIBERATION N° DEL-2023-15

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE GESTION DU GARD
Séance du 20 avril 2023**

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

OBJET : rapport d'activité 2022

PJ : 1

ETAIENT PRESENTS :

Fabrice Verdier, Président, Jacky REY, Frédéric GRAS, Jean-Christian REY, Joffrey LEON, Liliane ALLEMAND, Annick CHOPARD, Fabienne DHUISME, Jean-Michel AZEMA, Jean-Michel PERRET, Marie-Andrée DRACS, Patrick HIGON, Maryse GIANNACCINI, Thierry JACOT, Stéphane LIBERI, Didier DART, Caroline SAUMADE, Marie-Michèle ALVARO, Nasséra LEGAL

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Aurélie GENOLHER, Rémi NICOLAS, Henri CROS, Pierre MAUMEJEAN, Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Nicolas CARTAILLER, Serge CATHALA, Farès ORCET, Jean-Yves CHAPELET, Régis BAYLE, Olivier MARTIN, Christine LADET, Jean-Bernard GUILHERMET, Philippe RIBOT, Sylvie ARNAL, Sébastien OMBRAS, Gilles TRAUULET, Florence BOUIS, Jean-François DURAND-COUTELLE, Catherine LANCON, Jean DENAT, Joseph PEREZ, Georges DAUTUN, Mylène CAYZAC PRAME, Françoise LAUTREC

PROCURATIONS :

Aurélie GENOLHER à Fabrice VERDIER
Pierre MAUMEJEAN à Jacky REY
Nicolas CARTAILLER à Frédéric GRAS
Jean-Yves CHAPELET à Jean-Christian REY

Secrétaire de séance : Madame Liliane ALLEMAND

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Sur rapport n°1-1 de Monsieur Fabrice Verdier, Président du centre de gestion du Gard,

Entendu le rapporteur, Madame Elisabeth MONTEZ

Vu, le code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 452-1,

Vu, l'article 27 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux centres de gestion, institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale.

Accusé de réception en préfecture
030-28300024-20230420-DEL-2023-15-DE
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023

Considérant ce qui suit :

Le rapport d'activité du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard est le reflet des activités durables ou nouvelles des services ainsi que des préoccupations et des réformes qui ont impacté le personnel territorial des collectivités affiliées au cours de l'année concernée.

Les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité des membres présents,

Article 1 :

D'approuver, le rapport annuel d'activité 2022 présenté.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du centre de gestion du Gard, 183 chemin du Mas Coquillard 30000 Nîmes, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

La secrétaire de séance



Liliane ALLEMAND

Le Président



Fabrice Verdier

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le : 25-04-2023
- La publication par voie électronique le : 26-04-2023

CENTRE DE GESTION

DU GARD



RAPPORT D'ACTIVITÉ

pour l'année 2022



CDG
30

Sommaire

Présentation du Centre de Gestion

Le Conseil d'Administration	03
L'organisation des services	05
Les ressources humaines et financières	06
Évènements marquants	08

Pôle « Parcours professionnels »

Service « Concours et Accueil »	09
Service « Gestion des carrières »	11
Service « Archives »	13

Pôle « Affaires juridiques »

Conseil statutaire	15
Service « Protection des données »	17

Pôle « Santé et sécurité au travail - Emploi »

Service « Médecine préventive »	19
Service « Emploi »	21
Mission Handicap	23
Service « Prévention des risques professionnels »	25
Psychologue du travail	27

Pôle « Services supports »

Service « Informatique »	29
Service « Finances et comptabilité »	31
Service « Paie à façon »	32

Pôle « Protection sociale »

Service « Assurances statutaires »	34
Service « Retraite - CNRACL »	36
Service « Instances médicales »	

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20230420-DEL-2023-15-DE
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023



CDG
30

Le Conseil d'Administration



LE PRESIDENT DU CDG30

Fabrice VERDIER

*Président de la communauté
de communes du Pays d'Uzès*

Le bilan annuel du CDG30 permet de mettre en lumière la constance de l'engagement de ses 46 agents et de son Conseil d'administration. Ils participent hautement à consolider cet édifice que représente le service public, dans l'ensemble du département du Gard.

Les données recensées dans ce rapport témoignent de l'ambition déterminée que porte le CDG30 à accompagner les collectivités territoriales et établissements affiliés dans la résolution de problématiques spécifiques de gestion des ressources humaines qui se rencontrent au quotidien.

Nous sommes engagés dans une voie exigeante : apporter de la stabilité dans un contexte où le service public et la fonction publique territoriale sont appelés à s'adapter continuellement pour répondre aux besoins des populations, avec toujours plus d'efficacité. Cette responsabilité nous oblige. Il s'agit là d'un engagement immuable, fondé sur notre pacte républicain, dévoué au renforcement du lien social et de la cohésion territoriale.

A cet égard, le CDG30 déploie avec énergie et résilience différents outils destinés à valoriser cet objectif : au travers d'une veille juridique quotidienne, « des matinées actu », « du petit statutaire », « des rendez-vous CNRACL et retraite » ou encore du colloque annuel de la prévention. Les agents comme les élus locaux ont pu prendre la mesure, cette année encore, de l'accompagnement rigoureux qui est mis en œuvre pour renforcer notre action de proximité déjà ancrée dans nos territoires.

De plus, l'adoption le 13 décembre 2022 du schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation, dans lequel le CDG30 prend toute sa part pour représenter les intérêts des collectivités locales gardoises, conforte les 13 départements de la Région Occitanie dans leur rôle de premier plan, avec une volonté commune : optimiser la fonction ressources humaines au sein et entre les collectivités territoriales pour plus d'efficacité.

En 2023, par la voix des élus de son Conseil d'administration et de l'ensemble de ses collaborateurs, le CDG30 entend poursuivre avec la même vigueur, l'écoute attentive et le soutien actif apportés à l'ensemble de ses partenaires locaux. Par cette confiance partagée, nous nous emploierons à inscrire dans le temps cette expérience de terrain qui guide au quotidien notre action.

LES QUATRE VICE-PRÉSIDENTS

Jacky REY

Maire d'Aigues-Vives

Frédéric GRAS

Maire de Saint-Césaire-de-Gauzignan

Jean-Christian REY

*Président de la communauté d'agglomération
du Gard Rhodanien*

Geoffrey LEON

Maire d'Uchaud

LE CDG EN QUELQUES CHIFFRES...



Collectivités affiliées

349



Etablissements publics affiliés

134



Agents gérés

10 296

Conseils d'Administration

5

Délibérations

57

Arrêtés

1208

Accusé de réception en préfecture
030-28300024-20230404-2023-04-05-DE
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023



CDG
30

Le Conseil d'Administration

LES ÉLUS

Collectivités

Titulaires

Jacky REY Maire d'Aigues-Vives
Frédéric GRAS Maire de Saint-Césaire-de-Gauzignan
Joffrey LEON Maire d'Uchaud
Aurélié GENOLHER Maire de Massillargues Attuech
Rémi NICOLAS Maire de Marguerittes
Liliane ALLEMAND Conseillère Municipale de Vézénobres
Henri CROS Adjoint au Maire de La Vernarède
Jean-Michel AZEMA Adjoint au Maire de Fourques
Jean-Michel PERRET Maire de Saint-Hillaire-de-Brethmas
Pierre MAUMEJEAN Maire d'Aigues-Mortes
Pascale FORTUNAT DESCHAMPS Maire de Vergèze
Nicolas CARTAILLER Maire de Remoulins
Patrick HIGON Adjoint au Maire de Saint-Julien-Les-Rosiers
Serge CATHALA Maire de Quissac
Maryse GIANNACCINI Maire de Fons-Outre-Gardon
Farès ORCET Adjoint au Maire de Villeneuve-lès-Avignon
Jean-Yves CHAPELET Maire de Bagnols-Sur-Cèze
Thierry JACOT Maire de Générargues
Bernard MOUNIER Maire de Les Plantiers
Caroline SAUMADE Adjointe au Maire de Montagnac

Suppléants

Christine LADET Adjointe au Maire de Saint-Marcel-de-Careiret
Jean-Bernard GUIHERMET Maire de Fons-sur-Lussan
Philippe RIBOT Maire de Saint-Privat-des-Vieux
Sylvie ARNAL Maire de Le Vigan
Annick CHOPARD Adjointe au Maire de Vauvert
Sébastien OMBRAS Maire de Vézénobres
Laure BARAFORT Maire de Lamelouze
Gilles TRULLET Adjoint au Maire d'Aigues-Mortes
Florence BOUIS Maire de Molières-sur-Cèze
Jean-François DURAND-COUTELLE Maire de Saint-Géniès-de-Malgoires
Marie-Andrée DRACS Adjointe au Maire de Saint-Hippolyte-du-Fort
Catherine LANCON Conseillère Municipale de Saint-Privat-des-Vieux
Jean DENAT Maire de Vauvert
Stéphane LIBERI Conseiller Municipal d'Arrigas
Joseph PEREZ Adjoint au Maire de La-Grand-Combe
Georges DAUTUN Maire de Saint-Jean-de-Ceyrargues
Mylène CAYZAC PRAME Maire de Beauvoisin
Nasséra LEGAL Conseillère Municipale de La Calmette
Didier DART Conseiller Municipal de La-Grand-Combe
Françoise LAUTREC Adjointe au Maire de Le-Grau-du-Roi

Établissements Publics

Titulaires

Fabrice VERDIER Président CC Pays d'Uzès
Jean-Christian REY Président Com d'Agglo Gard Rhodanien
Régis BAYLE Président CC Pays Viganais

Suppléants

Olivier MARTIN Président CC de Cèze Cévennes
Olivier JOUVE Vice président Com d'Agglo Gard Rhodanien
Marie-Michèle ALVARO Vice-présidente CC Pays d'Uzès

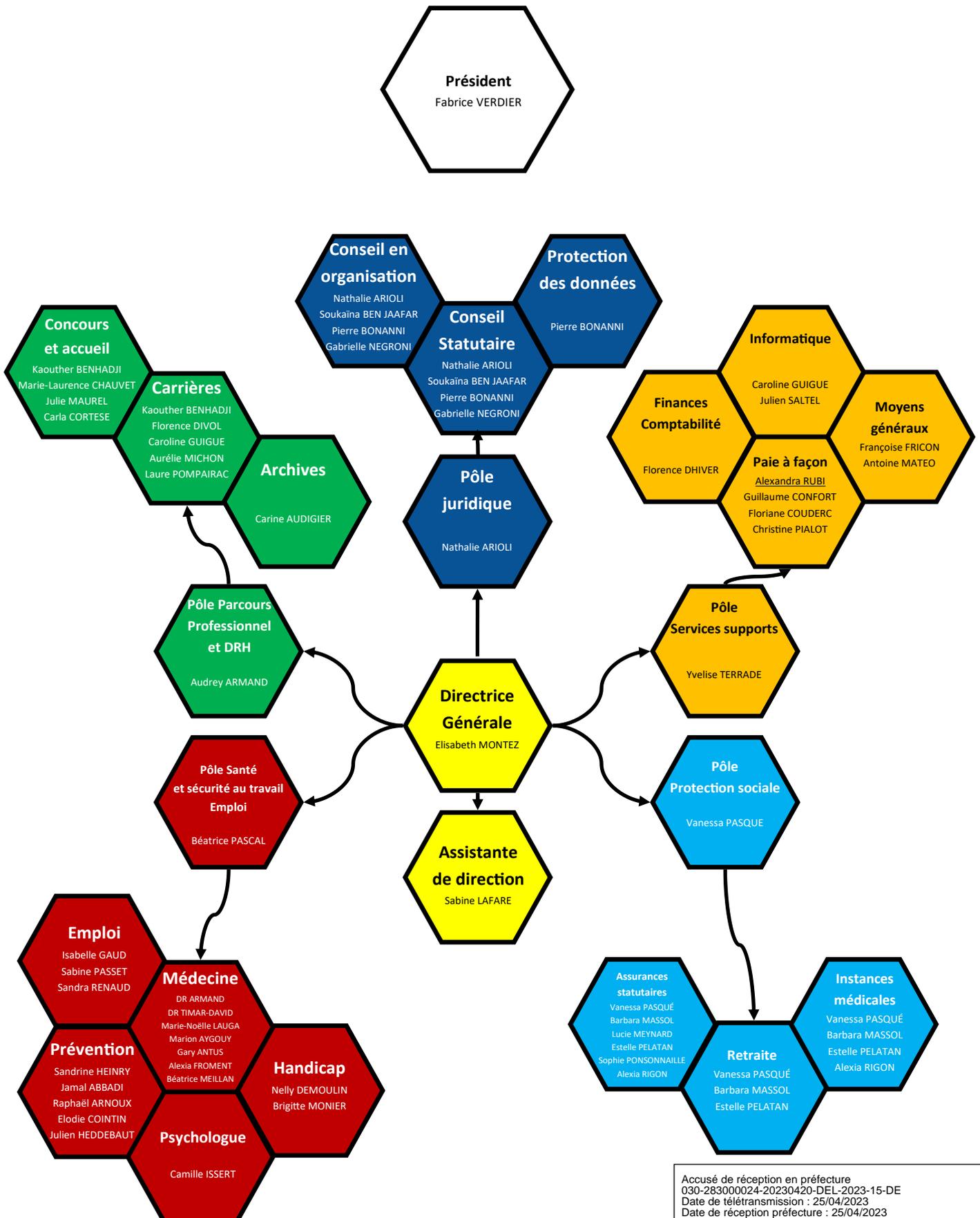
Accusé de réception en préfecture
030-28300024-20230420-DEL-2023-15-DE
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023



CDG
30

L'organisation des services

Au 31 décembre 2022



Accusé de réception en préfecture
030-28300024-20230420-DEL-2023-15-DE
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023



CDG
30

Les ressources humaines et financières

LES RESSOURCES HUMAINES



Nombre d'agents

62



15



47

53 agents du
CDG

6 FMPE

3 apprentis

Catégorie A

32%

Catégorie B

23%

Catégorie C

45%

Moins de 30 ans

6%

30 à 50 ans

66%

Plus de 50 ans

28%

LE BUDGET

	2021	2022
 Dépenses de fonctionnement	5 295 170,77 €	5 957 227,62 €
 Recettes de fonctionnement	5 238 279,45 €	6 010 588,62 €
 Dépenses d'investissement	244 244,20 €	164 286,25 €
 Recettes d'investissement	98 603,02 €	230 470,33 €

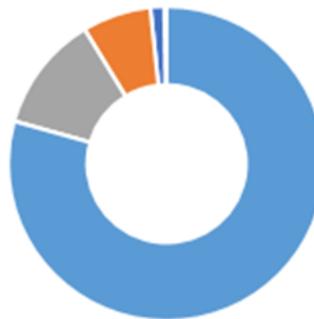
Accusé de réception en préfecture
030-28300024-20230420-DEL-2023-15-DE
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023



CDG
30

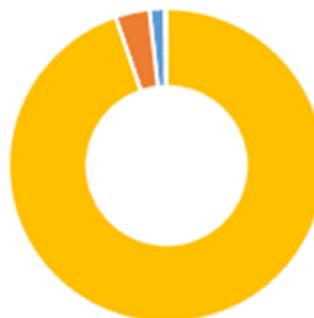
Les ressources humaines et financières

Total des dépenses de fonctionnement : 5 957 227,62 €



- Charges de personnels et frais assimilés : 4 728 073,88 €
- Autres charges de gestion courante : 418 430,89 €
- Charges à caractère général : 712 402,79
- Charges financières : 14 415,94 €
- Dotations aux amortissements et aux provisions : 83 904,12 €

Total des recettes de fonctionnement : 6 010 588,62 €

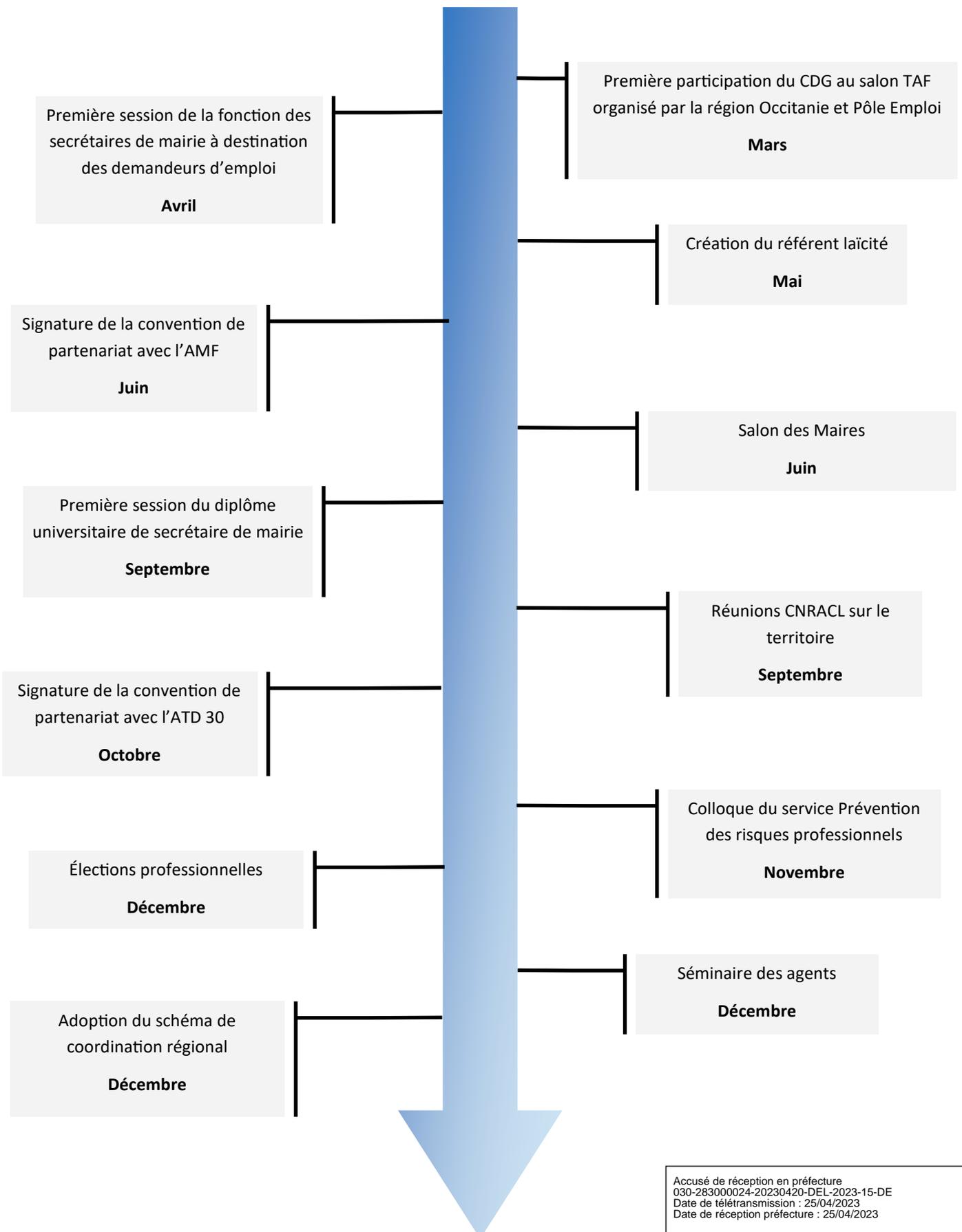


- Atténuations de charges : 92 369,30
- Dotations, subventions et participations : 210 644,28 €
- Produits exceptionnels : 1 494,00
- Produits des activités : 5 694 780,45 €
- Autres produits de gestion courante : 11 300,59 €



CDG
30

Évènements marquants



Accusé de réception en préfecture
030-28300024-20230420-DEL-2023-15-DE
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023



Présentation du service

Le service concours est une mission obligatoire dévolue par les articles L 452-34, L 452-35 et L 452-38 du Code général de la fonction publique, confiant aux CDG la gestion et l'organisation des concours d'accès aux cadres d'emploi de la fonction publique territoriale, mais également la gestion et l'organisation des examens professionnels par avancements de grade et promotion interne. Les concours constituent l'étape préalable au recrutement des agents territoriaux tandis que les examens professionnels favorisent l'évolution professionnelle des agents titulaires.

Missions du service

- Recensement des besoins annuels auprès des collectivités et établissements publics
- Organisation des concours et des examens professionnels
- Publication et gestion des listes d'aptitudes
- Accueil des publics et gestion du standard téléphonique

Tableau de bord

		2021	2022
	Nombre de concours et examens organisés	9	7
	Nombre de candidats inscrits	2929	1321
	Épreuves organisées par le CDG (écrits, oraux)	37	43
	Taux de présence moyen des candidats aux épreuves	62.53 %	70.77 %
	Appels téléphoniques	15359	15835



La donnée de l'année

46.17 %

C'est le taux de réponse des collectivités territoriales et établissements publics au recensement des besoins, malgré plusieurs relances écrites et orales

Déroulement de l'année 2022



Les difficultés

- Difficulté pour trouver des salles peu coûteuses pour les épreuves écrites
- Les demandes d'aménagements d'épreuves nécessitent une mobilisation importante des gestionnaires concours afin de répondre plus précisément aux besoins des candidats



Les succès

- Des procédures pour l'utilisation du logiciel concours AGIRHE ont été rédigées afin de fiabiliser l'instruction des dossiers et le déroulement des épreuves
- Collaboration avec les gestionnaires de carrière pour l'instruction des dossiers des concours et examens professionnels de la catégorie B, suite aux évolutions réglementaires

Accusé de réception en préfecture
030-28300024-20230420-DEL-2023-15-DE
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023

Fait marquant

Epreuves pratiques pour le concours et l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2ème classe

Le service concours du CDG30 a organisé les épreuves pratiques du concours et de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2ème classe, pour les spécialités « mécanique et électromécanique » et « logistique et sécurité ».

Ainsi, un partenariat avec l'AFPA a été formalisé par convention afin d'organiser au mieux les épreuves pratiques, en mettant à disposition des locaux, du personnel et le matériel adéquat.

D'avril à juin 2022, les candidats ont pu être évalués sur les options choisies, à savoir : magasinier, maintenance bureautique, surveillance télésurveillance gardiennage, électrotechnicien électromécanicien, mécanicien hydraulique, installation et maintenance des équipements électriques.

Les épreuves ont duré 1h et ont permis au jury d'évaluer, par des mises en situation, l'accomplissement d'une ou plusieurs tâches, l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées.

Cet exercice a été complété de questions sur la manière dont le candidat conduit l'épreuve, ainsi que sur les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité.

Ce partenariat a permis au CDG30 de compléter son expertise en matière d'organisation des concours.

Contactez-nous

Audrey ARMAND	Responsable de pôle	04 66 38 85 52
Carla CORTESE	Accueil général	04 66 38 86 86
Kaouther BENHADJI	Gestionnaire concours	04 66 38 86 89
Marie-Laurence CHAUVET	Gestionnaire concours	04 66 38 86 85
Julie MAUREL	Gestionnaire concours	04 66 38 86 98

cdg30@cdg30.fr - concours@cdg30.fr

Accusé de réception en préfecture
63628360024-20230420-DEL-2023-15-02
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023



Présentation du service

La gestion des carrières des fonctionnaires des collectivités et établissements publics affiliés constitue une mission obligatoire du Centre de Gestion, dévolue par les articles L 452-1 et suivants du Code général de la fonction publique.

Missions du service

- Tenue du dossier de carrière des agents des collectivités affiliées
- Vérification réglementaire des actes individuels
- Suivi de la carrière des agents des collectivités et établissements publics
- Accompagnement sur l'évolution statutaire de la carrière des agents
- Organisation de la promotion interne
- Secrétariat des instances consultatives (Commission Administrative Paritaire, Commission Consultative Paritaire, Comité Technique, Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail) : instruction et gestion des saisines, convocations des membres, tenue des séances, élaboration du procès-verbal et des avis

Tableau de bord

	2021	2022
Nombre de fonctionnaires gérés	8855	8690
Nombre de contractuels gérés	1088	1626
Arrêtés vérifiés et saisis	19032	37412
Nombre de saisines au CT -CHSCT	885	595
Nombre de saisines à la CAP	7	7
Nombre de saisines à la CCP	5	2
Nombre de dossiers de promotion interne instruits	317	345



La donnée de l'année

49.4 %

C'est le pourcentage d'augmentation du nombre de contractuels en 2022, par rapport à 2021

Déroulement de l'année 2022



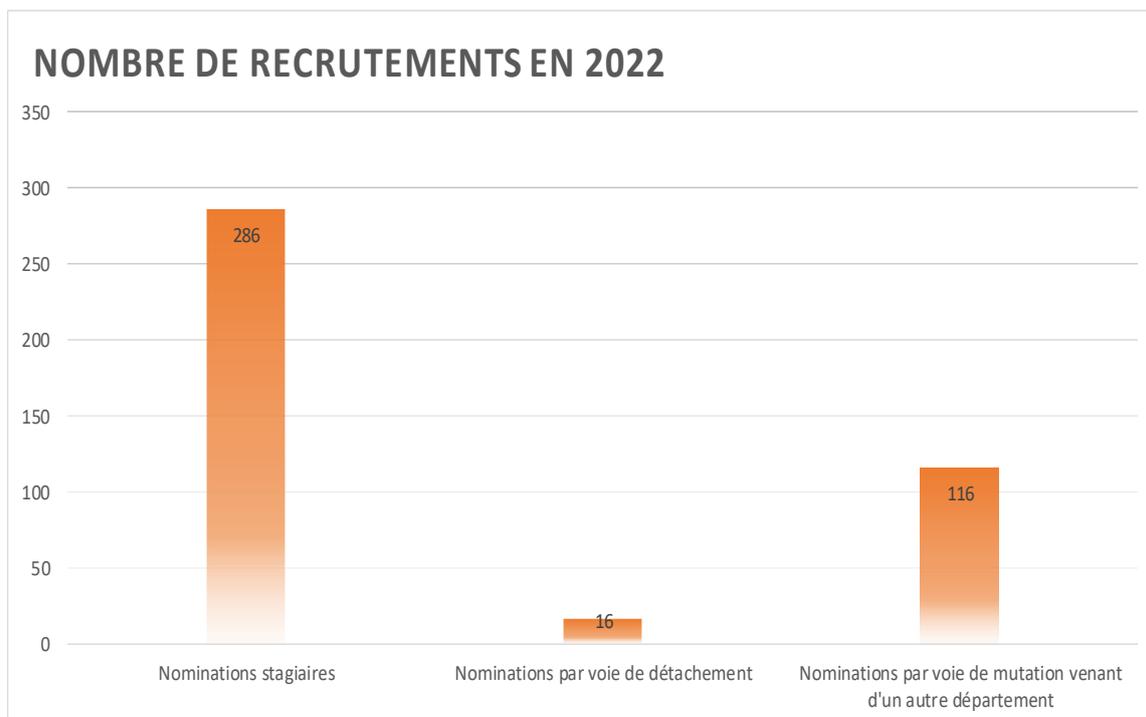
Les difficultés

- Nombreuses évolutions réglementaires nécessitant une réactivité et une veille juridique constante
- Relance constante des collectivités pour être destinataire dans les deux mois des arrêtés individuels des agents
- Absence d'indexation
- Gestion des collectivités paie à façon, nécessitant réactivité et rigueur, dans un laps de temps très contraint



Les succès

- Organisation des élections professionnelles
- Rédaction de guides, de fiches pratiques, facilitant le travail des gestionnaires carrières des collectivités
- Développement du travail en équipe avec le service paie à façon



Faits marquants

Reclassement

Les deux dernières hausses du SMIC (octobre 2021, janvier 2022) ont eu pour effet de relever le minimum de traitement à l'IM 340 puis 343 (janvier). Le Gouvernement a donc revalorisé les grilles pour remédier à cette situation. Le décret n° 2021-818 procède à la modification du nombre d'échelons et de la durée de certains échelons des grades de divers cadres d'emplois de la fonction publique territoriale classés dans les échelles de rémunération C1, C2 et C3. Les agents de maîtrise et de police municipale sont également impactés. Les agents sont reclassés dans les nouvelles grilles au 1er janvier 2022 selon des modalités précisées dans ce document. Cette réforme a eu pour impact un grand nombre d'arrêtés, puisque la plupart des agents de catégorie C se sont vus appliquer un reclassement, une bonification d'ancienneté, et un ou deux avancements d'échelons en 2022.

Elections professionnelles

Le 8 décembre 2022 ont eu lieu les élections professionnelles destinées à élire les représentants du personnel auprès des instances consultatives. Pour ce faire, il a fallu mettre à jour la liste des électeurs, ce qui s'est traduit par un suivi quasi permanent des collectivités pour qu'elles nous fassent parvenir les arrêtés et contrats.

Contactez-nous

Audrey ARMAND	Responsable de pôle	04 66 38 85 52
Kaouther BENHADJI	Gestionnaire RH	04 66 38 86 89
Florence DIVOL	Gestionnaire RH - CAP/CCP	04 66 38 86 94
Caroline GUIGUE	Gestionnaire RH - Administratrice SIRH	04 66 38 86 88
Aurélie MICHON	Gestionnaire RH - Promotion interne	04 66 38 64 80
Laure POMPAIRAC	Gestionnaire RH - CAP/CCP	04 66 38 85 53

grh@cdg30.fr

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20230420-DEL-2023-15-DE
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023



Présentation du service

Le service archives est un service facultatif, créé en 1999, sur la base de l'article L 452-40 du Code général de la fonction publique, afin de répondre aux besoins des collectivités et établissements publics en matière d'archivage.

Missions du service

- Réaliser des travaux d'archivage pour les collectivités et établissements publics
 - tri et éliminations
 - classement et inventaire
 - sensibilisation du personnel
 - autres prestations d'archivage
- Réaliser des travaux d'archivage pour le CDG30
 - aide à l'archivage pour les services
 - réception traitement et inventaire des versements d'archives
 - réalisation des éliminations réglementaires
 - uniformisation et reliure du registre des actes administratifs
 - suivi de la dématérialisation des dossiers de carrière

Tableau de bord

	2021	2022
Nombre de conventions signées	19	20
Nombre de jours d'intervention effectués	58	86
Nombre de mètres linéaires d'archives traités au CDG	27.7	43.15

La donnée de l'année



1531

C'est la date du document le plus ancien repéré en commune lors d'une intervention sur les archives

Déroulement de l'année 2022



Les difficultés

- Déplacements pour effectuer plusieurs missions auprès de collectivités très éloignées de la résidence administrative, nécessitant pour l'une d'entre elle une organisation particulière afin de rester sur place plusieurs semaines



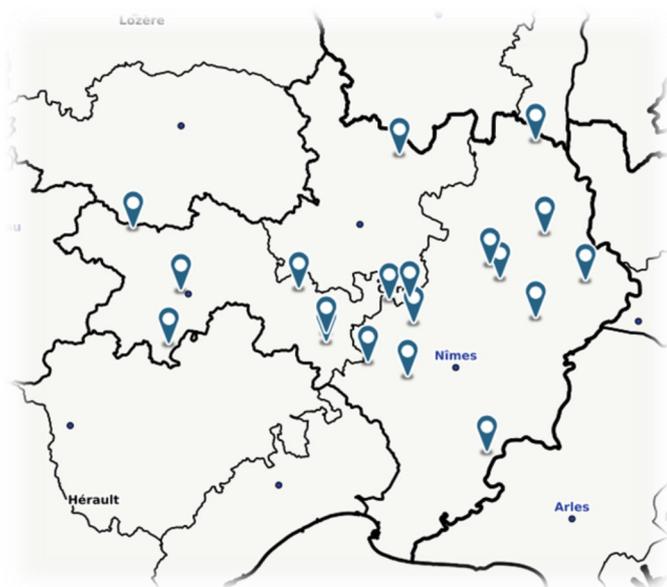
Les succès

- 26.15 mètres linéaires d'archives éliminées et 27 versements d'archives du CDG traités
- Intervention du service archives dans 2 services au CDG suite à la mobilité des agents afin de mettre à jour et sensibiliser sur les opérations d'archivage (conseil de discipline, marchés publics)
- La numérisation des dossiers de carrières a été finalisée et a donné lieu à la destruction 1,8 tonnes d'archives papier
- Le service archives a participé à la refonte des rapports d'activité du CDG30 en assurant la coordination entre tous les services
- Mise à jour et versement aux Archives Départementales de 1921 uniformisés et concours depuis 2013

Accusé de réception en préfecture
008310621201400005-25
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023

Fait marquant

Déplacements en collectivités



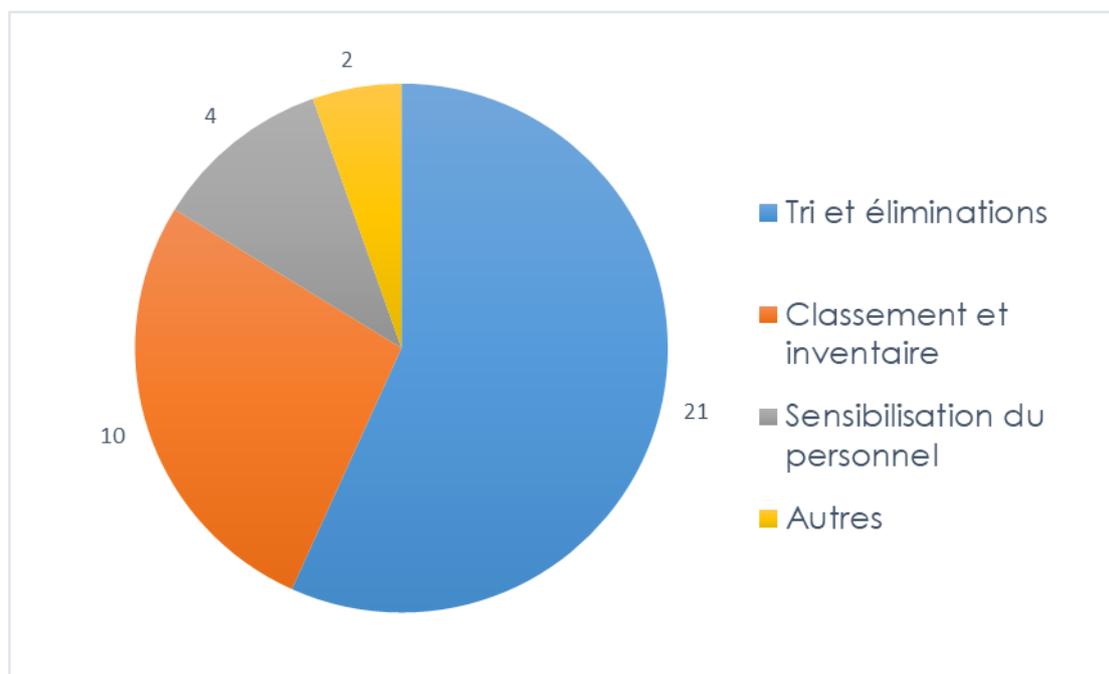
Sensibilisation archives dans le cadre du dispositif de formation de secrétaire de mairie

Le service archives a formé les demandeurs d'emploi inscrits au dispositif de formation de secrétaire de mairie proposé par le CDG30, la Région, Pôle emploi et le CNFPT.

Ainsi, le temps d'une journée, le service archives a pu sensibiliser à la réglementation relative aux archives publiques et aux techniques d'archivage : définition, enjeux, obligations réglementaires, sanctions, rôle des Archives Départementales, mais aussi récolement obligatoire des archives, règles relatives aux locaux d'archivage, dépôt d'archives anciennes, tenue du registre des actes administratifs, communicabilité des archives et techniques d'archivage au quotidien.

La journée a été ponctuée d'exercices et de riches échanges avec les aspirants secrétaires de mairie.

Type de prestations demandées



Contactez-nous

Audrey ARMAND Responsable de pôle 04 66 38 85 52

Carine AUDIGIER 04 66 38 85 51

Accusé de réception en préfecture
ARL0416024-20230420-DEL-2023-150
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023
archives@cdg30.fr



Présentation du service

Le pôle juridique a pour rôle d'accompagner les collectivités et les établissements publics affiliés en matière de statut des agents. En plus des missions obligatoires, le pôle juridique exerce les missions de conseil en organisation et de communication au sein du CDG30.

Missions du service

- **Conseil statutaire:** accompagnement et conseils en matière de statut
- **Veille juridique:** alimentation des onglets « carrière » et « actu'statut » du site Internet, rédaction du mensuel « le petit statutaire », et du trimestriel « Comm'Une », organisation de matinées d'actualité statutaire et envoi de flash d'information
- **Conseil en organisation:** mission facultative payante proposée aux collectivités par voie de convention afin de réaliser pour leur compte le montage d'actes réglementaires (RIFSEEP et LDG)
- **Référents déontologie, laïcité et signalement:** mission de conseil aux agents publics en matière de déontologie, de laïcité et accompagnement dans le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination et de harcèlement
- **Conseil de discipline:** réception des dossiers de saisine, organisation de la séance et réalisation du compte rendu
- **Médiation:** à la demande des agents ou de leurs collectivités adhérentes au dispositif, un agent qui a qualité de médiatrice intervient dans la résolution des différends entre un agent et son autorité
- **Communication:** alimentation des réseaux sociaux
- **Prestataires extérieurs:** conseil juridique non statutaire par le biais du cabinet MARGALL et calcul des ARE par le CDG84

Tableau de bord

	2021	2022
Nombre de conseils donnés aux collectivités (appels, mails, rdv)	5300	5486
Nombre de saisines de médiations	11	8
Nombre de saisines du conseil de discipline	11	12
Nombre de conseils en organisation	17	12
Nombre de saisines en matière de référents	6	3



La donnée de l'année

1371,5 heures

Nombre d'heures passées en communication téléphonique avec les collectivités et établissements affiliés

Déroulement de l'année 2022



Les difficultés

- Une augmentation des sollicitations en matière de conseil statutaire



Les succès

- L'organisation de la journée de la laïcité en partenariat avec Nîmes agglomération et la ville de Nîmes
- La tenue de deux sessions de matinées d'actualité statutaire aux mois d'avril et de novembre ayant attiré près de 500 secrétaires de mairie
- Une visibilité accrue du CDG30 sur les réseaux sociaux qui sont alimentés de façon régulière

Faits marquants

La mise en œuvre d'une nouvelle mission

En 2022, le service s'est vu confier la mission de référent laïcité auprès des collectivités et établissements affiliés. Deux conseillères statutaires qui exerçaient déjà les fonctions de référent déontologue ont été désignées. Une communication sur cette nouvelle mission a eu lieu par le biais des matinées d'actualité statutaire et une plaquette de présentation a été formalisée. Les référentes ont organisé le 9 décembre la journée de la laïcité en partenariat avec Nîmes Métropole et la Ville de Nîmes, en présence de Samuel DYENS.

La pérennisation de la médiation

La loi est venue pérenniser le dispositif de la médiation préalable obligatoire auprès des collectivités et prévoit la possibilité d'organiser des médiations conventionnelles. Le service a communiqué sur ces deux nouvelles missions et a recueilli pour l'année 2022 l'adhésion de 56 collectivités.

La rédaction de fiches téléchargeables

Afin d'accompagner au mieux les collectivités dans la gestion de leur personnel, le service rédige désormais chaque mois des fiches téléchargeables sous la forme « d'essentiel » ou « d'incollables » afin de synthétiser par thématiques la réglementation statutaire.

Contactez-nous

Nathalie ARIOLI	Responsable de pôle	04 66 38 85 54
Soukaïna BENJAAFAR	Conseillère statutaire	04 66 38 86 99
Pierre BONANNI	Conseiller statutaire	04 66 38 74 56
Gabrielle NEGRONI	Conseillère statutaire	04 66 38 86 97

conseil.statutaire@cdg30.fr

Accusé de réception en préfecture
N° 23310024-20230420-DEL-2023-15-02
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023



Présentation du service

Créé en 2018 suite à l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le service « Protection des données » est un service facultatif qui apporte un soutien aux collectivités dans leur mise en conformité avec cette réglementation technique en leur proposant la mise à disposition d'un

Missions du service

- Aider les collectivités à se conformer à la réglementation
- Réaliser un audit et rédiger un plan d'actions
- Recenser les traitements de données et rédiger le registre de traitements
- Conseiller les collectivités et répondre à leurs interrogations en matière de protection des données
- Sensibiliser les agents et les élus
- Soutenir et accompagner les collectivités dans leurs relations avec la CNIL et avec les usagers
- Assurer la mise en conformité du CDG vis-à-vis de la législation sur la protection des données

Tableau de bord

	2021	2022
 Nombre de collectivités adhérentes	147	158
 Nombre de visites en collectivité	33	44



La donnée de l'année

31

C'est le nombre de documents de sensibilisation, de guides, de modèles et d'outils pratiques mis en ligne cette année par le service sur le site internet du centre de gestion à destination des collectivités et établissements publics pour les aider dans leur mise en conformité au RGPD

Déroulement de l'année 2022



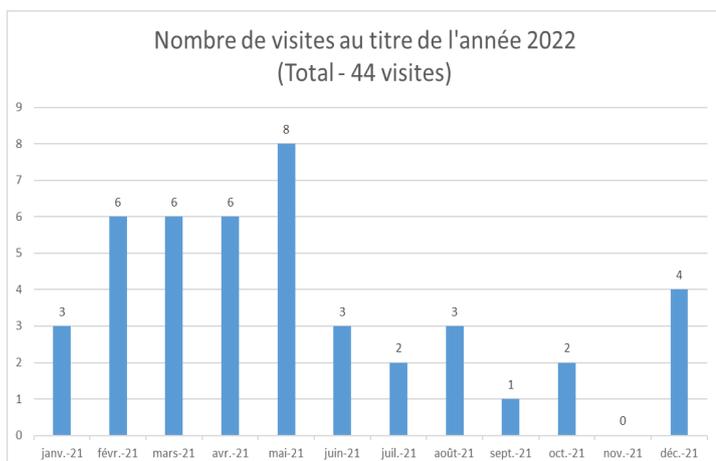
Les difficultés

- Le sujet de la protection des données ne semble pas être une priorité pour les collectivités



Les succès

- Refonte de la partie dédiée au service sur le site internet permettant l'accès pour les collectivités à tous les modèles de documents nécessaires à la mise en conformité au RGPD
- Coopération régionale entre CDG active et efficace sur le thème de la protection des données



Fait marquant

Évolution de la convention d'adhésion au service « Protection des données »

Créé en 2018 suite à l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le service « Protection des données » du Centre de Gestion du Gard aide les collectivités et établissements publics adhérents à mettre en œuvre et à se conformer à cette réglementation technique.

En effet, le Centre de Gestion du Gard, de par l'article L.452-40 du Code général de la fonction publique, est compétent pour assurer tout conseil en organisation et conseil juridique. Considérant le volume important de ces obligations et le niveau d'expertise demandé en matière de protection de données, et au regard des moyens dont les collectivités disposent pour répondre à ces obligations, le Centre de gestion du Gard propose la mise à disposition d'un délégué à la protection des données (DPD) mutualisé pour accompagner la collectivité dans sa mise en conformité.

Financé sur la base d'une tarification annuelle, ce service a mise en place à sa création une tarification conçue en fonction de la strate de population des collectivités ou établissements adhérents.

L'ensemble des élus du Conseil d'administration, en sa séance du 10 novembre 2022, ont fait le choix de modifier la tarification et la prestation de ce service afin d'accompagner au mieux nos collectivités et établissements publics en adaptant son fonctionnement aux besoins des territoires. Ces changements visent notamment à **offrir plus de marge de manœuvre aux collectivités et établissements les plus modestes et comptant jusqu'à 300 habitants en diminuant la tarification** (350 € au lieu de 560 €), permettant ainsi à ces derniers de bénéficier plus facilement de cette prestation, et donc de se mettre en conformité avec la réglementation.

L'année 2022 sera donc la dernière année sous le régime de l'ancienne convention d'adhésion au service « Protection des données », une nouvelle convention entrant en vigueur dès le 1^{er} janvier 2023 et proposant ainsi de nouvelles prestations et de nouvelles conditions tarifaires plus équitables.

Contactez-nous

Nathalie ARIOLI Responsable de pôle 04 66 38 85 54

Pierre BONANNI Délégué à la protection des données 04 66 38 74 56

dpd@cdg30.fr

Accusé de réception en préfecture
N° 233000024-20230420-DEL-2023-04566
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023



Présentation du service

Le service de médecine préventive est un service facultatif, créé en 1994, sur la base du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, et du décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié, relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux.

Missions du service

- Sensibiliser et conseiller l'autorité territoriale sur les mesures de nature à améliorer l'hygiène générale des locaux, la prévention des accidents et des maladies professionnelles et l'éducation sanitaire
- Eviter toute altération de l'état de santé de l'agent du fait de son travail, en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents
- Réaliser de suivi médical des agents au moyen des visites médicales et des entretiens infirmiers
- Réaliser des actions sur le milieu professionnel (tiers temps)

Tableau de bord

	2021	2022
Nombre de conventions signées	358	353
Nombre d'agents suivis	7958	8009
Nombre de visites programmées	3513	3938
Dont entretiens infirmiers	2198	2264
Absentéisme aux visites	394	400

Déroulement de l'année 2022



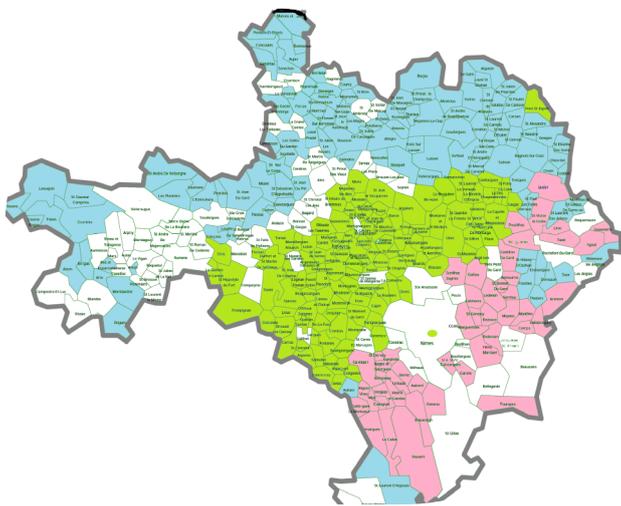
Les difficultés

- Des demandes d'adhésion n'ont pu être honorées (Personnel de Préfecture et de Police Nationale, Université de Nîmes) à défaut de temps de médecin suffisant, mais au profit de 8 nouvelles collectivités territoriales adhérentes
- Un éparpillement des effectifs à suivre sur le territoire gardois : plus de la moitié des collectivités adhérentes au service comptent moins de 10 agents, nécessitant de mettre en place des regroupements pour augmenter le nombre de visites de collectivités sur le terrain en dehors des locaux du CDG



Les succès

- Maintien des délais de réalisation des visites médicales
- Les 3/4 des visites réalisées peuvent désormais être confiées aux infirmiers dans le cadre des protocoles de délégation de tâches (tels que les entretiens d'embauche, les visites périodiques, les vaccinations)
- Du temps a pu être libéré au médecin pour les suivis plus complexes. Par exemple, 225 agents reconnus travailleurs handicapés ont été vus au moins une fois dans l'année
- 10 actions en milieu du travail (AMT) par le médecin du travail, dont 7 en pluridisciplinarité, suivies de la mise en place d'actions complémentaires afin d'aider les employeurs publics territoriaux dans leur rôle de santé au travail



**Carte de répartition des collectivités adhérentes
entre les infirmiers du CDG 30**

Visites médicales

2021 2022

1 674 visites, soit + 46 %

➔	Visites périodiques	522	595
➔	Visites de reprise	180	190
➔	A la demande de l'agent	96	126
➔	A la demande de l'employeur	81	107
➔	Surveillance médicale particulière	60	216
➔	Embauches	84	229
➔	Orientation de l'infirmière	44	44
➔	Rapport maladie professionnelle	25	15
➔	Autres visites (médecin traitant etc.)	54	152



La donnée de l'année

19 925

C'est le nombre de km parcourus par les professionnels de santé pour réaliser les visites sur le territoire

Fait marquant

Le travail pluridisciplinaire

Les visites de surveillance médicale des agents des collectivités affiliées donnent lieu à un nombre croissant d'orientations d'agents de la part du service de médecine du travail vers la psychologue du travail et la mission handicap du Centre de gestion, ce qui augmente en juste proportion le nombre de situations suivies par ces deux services.

L'équipe pluridisciplinaire composée des ACFI, médecins, infirmiers, psychologue du travail, référents handicap se mobilise désormais de manière formelle et régulière sous la houlette du médecin coordinateur du service. Cette dynamique nouvelle donne lieu désormais à la mise en place de véritables actions sur le milieu du travail auprès des collectivités, ce qui est indispensable à la mise en œuvre d'une véritable politique de prévention primaire par les employeurs publics territoriaux.

Contactez-nous

Béatrice PASCAL	Responsable de pôle	04 66 38 86 82
Marie-Noëlle LAUGA	Assistante administrative	04 66 38 86 91
Dr ARMAND	Médecin du travail	04 66 38 74 62
Dr TIMAR-DAVID	Médecin du travail	04 66 38 74 62
Marion AIGOUY	Infirmière en santé au travail	04 66 38 74 54
Gary ANTUS	Infirmier en santé au travail	04 66 38 64 78
Alexia FROMENT	Infirmière en santé au travail	04 66 38 74 54
Béatrice MEILLAN	Infirmière en santé au travail	04 66 38 64 77

medecine.preventive@cdg30.fr

Accusé de réception en préfecture
380-283000024-20230420-DEL-2023-15-02
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023



Présentation du service

Le centre de gestion exerce des missions obligatoires en matière d'emploi, conformément à l'article 14 de la loi n° 84-53. Le service a pour vocation de faciliter le rapprochement entre les candidats et les employeurs territoriaux grâce à la diffusion des offres d'emploi, la promotion de l'emploi public territorial, le développement des partenariats et l'accompagnement des agents. Le service a également pour mission obligatoire de faciliter la mise en œuvre par l'employeur de son obligation de moyens dans la recherche d'un reclassement (période de préparation au reclassement). Enfin, des missions facultatives ont progressivement été déployées par le service emploi du CDG 30, restructuré en 2020.

Missions du service

Missions obligatoires :

- Information générale sur l'emploi public
- Publicité des créations et vacances d'emploi de catégorie A, B et C sur le site emploi territorial
- Conseil en évolution professionnelle :
 - Assistance au reclassement et accompagnement à la mobilité
 - Aide à l'élaboration de projet professionnel
 - Aide au retour à l'emploi des agents en fin de disponibilité
- Prise en charge et accompagnement des fonctionnaires momentanément privés d'emploi (FMPE)
- Suivi et élaboration du rapport social unique (RSU)

Missions facultatives :

- Service d'assistance temporaire (SAT) : recrutement et mise à disposition de personnel remplaçant pour les collectivités
- Organisation des commissions de sélection pour la promotion interne dérogatoire des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH)
- Aide au recrutement: assistance aux collectivités pour le recrutement sur des emplois permanents

Tableau de bord

	2021	2022
Nombre de déclarations de vacances d'emplois publiées	2859	2944
Nombre d'offres d'emploi publiées	1055	1097
Nombre de candidats inscrits sur la plateforme emploi territorial	590	538
Nombre d'entretiens dans le cadre du conseil en évolution professionnelle	144	116
Nombre de fonctionnaires momentanément privés d'emploi gérés par le CDG	3	6
Nombre d'agents recrutés via le service d'assistance temporaire	296	318
Nombre d'agents concernés par la sélection en vue de la promotion interne dérogatoire	3	1
Nombre d'emplois pourvus	1104	1480



La donnée de l'année

72

C'est le nombre de collectivités qui ont sollicité le CDG afin d'être mis en relation avec les offres d'emploi, de recherche de mobilité, des lauréats de concours et des demandeurs d'emploi.

Accusé de réception en préfecture, en
0307283000024-20230420-DEL-2023-15-DE
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023

Déroulement de l'année 2022



Les difficultés

- Le Centre de Gestion doit se mobiliser sur la recherche de candidats qualifiés, ayant une certaine expertise dans le domaine public afin de répondre aux besoins croissants des collectivités pour des remplacements
- Un taux de retour du Rapport Social Unique relativement bas



Les succès

- Augmentation de l'intérêt des collectivités pour l'adhésion au Service d'assistance temporaire du centre de gestion (124 communes), donnant lieu à une augmentation du nombre de nominations en tant que stagiaires
- Augmentation du nombre de communes qui font appel au service Conseil en recrutement (sélection des candidatures, assistance et animation des jurys de recrutement)
- Poursuite du partenariat local avec l'université de Nîmes, pôle emploi, le CNFPT et la Région Occitanie sur le volet formation, mais aussi avec le Ministère des Armées et la Préfecture de la Région Occitanie sur le volet mobilités entre fonctions publiques
- Mise en place des premières formations spécifiques à la demande de professionnalisation des secrétaires de mairie

Faits marquants

Le Diplôme Universitaire de secrétaire de mairie

Le centre de gestion a participé à la coordination de la première session du Diplôme Universitaire de secrétaire de mairie en partenariat avec l'université de Nîmes, le Syndicat des directeurs généraux de collectivités territoriales, l'Ordre des avocats de Nîmes. 19 secrétaires de mairie ont pu valider le Diplôme Universitaire de secrétaire de mairie.

La formation secrétaire de mairie à destination des demandeurs d'emploi

Financé par la région Occitanie en partenariat avec le CNFPT, pôle emploi et le centre de gestion, cette formation a permis à douze demandeurs d'emploi de se qualifier et d'acquérir des connaissances ainsi que des compétences sur l'environnement territorial. Onze d'entre eux ont retrouvés un emploi à l'issue de cette formation.

Présence au salon TAF

Les 22 et 23 mars 2022 le Centre de gestion du Gard était présent au parc des expositions lors du salon Travail Avenir Formation (TAF). Les conseillères emplois ont pu informer sur les modalités d'accès à la fonction publique territoriale et conseiller pour la recherche d'emploi auprès des collectivités et établissements publics de la fonction publique territoriale du Gard.

Contactez-nous

Béatrice PASCAL	Responsable de pôle	04 66 38 86 82
Isabelle GAUD	Conseillère emploi	04 66 38 74 58
Sabine PASSET	Conseillère emploi	04 66 38 86 83
Sandra RENAUD	Conseillère emploi	04 66 38 85 50

emploi@cdg30.fr

Accusé de réception en préfecture
000024-20230420-DEL-2023-1561
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023



Mission Handicap



Présentation du service

Par délibération du 9 octobre 2015 le CDG a conventionné avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) afin de proposer par période de 3 ans renouvelables un service pour accompagner les collectivités affiliées dans le respect de leurs obligations légales relatives aux travailleurs handicapés et agents présentant des restrictions d'aptitudes à leurs emplois.

En 2020, le centre de gestion a à nouveau délibéré afin de proposer aux collectivités non affiliées la mise à disposition d'un référent handicap pour les accompagner d'une part dans leurs obligations d'emploi et d'autre part dans la mise en place du dispositif de période préparatoire au reclassement (PPR).

Missions du service

Accompagnement à la demande dans le cadre de la convention FIPHFP:

- Informer et sensibiliser sur la question du handicap
- Favoriser le recrutement de travailleurs handicapés
- Favoriser le maintien dans l'emploi et le reclassement
- Accompagner les employeurs dans le recrutement d'apprentis

Mission obligatoire dans le cadre de l'accompagnement des collectivités au dispositif de période préparatoire au reclassement (PPR)

Tableau de bord

2021 2022

↗	Nombre de collectivités accompagnées dans le maintien dans l'emploi	116	152
↘	Nombre de collectivités accompagnées dans le recrutement	26	19
↗	Agents accompagnés dans le maintien dans l'emploi	456	563
↗	Nombre de contrats d'apprentissage signés	8	11
↘	Accompagnement des collectivités dans le cadre du dispositif PPR	48	30



La donnée de l'année

70 %

Des personnes accompagnées par la Mission Handicap sont des femmes

Statistiques

Moyenne d'âge

49,7ans

Part d'agents de catégorie C

95%

Déroulement de l'année 2022



Les difficultés

- Fin des financements des contrats aidés de juin à décembre 2022 entraînant une baisse des recrutements des travailleurs en situation de handicap qui ont un accès privilégié à ce type de contrat
- Forte augmentation du sentiment de mal être au travail au sortir de la crise COVID générant une augmentation des accompagnements
- Depuis juillet 2022 en attente de la convention avec le Lieu Unique d'Accompagnement (Service Public de l'Emploi) encadrant le partenariat prévu dans les axes 1 et 2 du conventionnement FIPHFP. Le Partenariat avec Cap Emploi est prolongé sur la base de la précédente convention qui n'intègre pas encore Pôle Emploi et ses sous-traitants (APEC et MLJ)



Les succès

- Renouvellement de la convention entre le FIPHFP et le CDG du 1er juillet 2022 au 30 juin 2025 pour un montant de 291 000€
- Renforcement de la pluridisciplinarité au sein du Pôle Emploi Santé et Sécurité au Travail et avec les différents services du CDG
- Développement du partenariat de réseau
- Présence quasi permanente de la mission handicap au sein des collectivités : favorisant la valorisation et la connaissance des différents service du CDG
- L'implication de la Mission Handicap au sein de réseaux régionaux permet la promotion des actions portées sur le Département du Gard
- L'accompagnement des agents et des collectivités non affiliées dans le cadre de la mise en place de la PPR (conseil départemental et conseil régional)

Fait marquant

Pluridisciplinarité

Après 2 ans d'interruption, le Pôle Emploi Santé et Sécurité au travail a repris l'organisation du colloque de la prévention qui s'est déroulé le 8 novembre 2022. La Mission Handicap, dans son expertise spécifique, s'inscrit dans l'animation de cette journée en présentant son champ d'intervention et en animant des ateliers spécifiques (télétravail et techniques de gestion du stress). A cette occasion des agents et des collectivités accompagnés par la mission handicap ont pu témoigner de leur expérience sur la mise en place d'un contrat d'apprentissage et d'une Période Préalable au Reclassement.

Contactez-nous

Béatrice PASCAL	Responsable de pôle	04 66 38 86 82
Nelly DEMOULIN	Référente handicap	04 66 38 74 60
Brigitte MONIER	Référente handicap	04 66 38 74 68

Accusé de réception en préfecture
030-28300024-20230420-DEL-2023-04566
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023

handicap@cdg30.fr

Déroulement de l'année 2022



Les difficultés

- Les petites collectivités ont des attentes plus nombreuses en matière de prévention. Cependant des moyens financiers parfois restreints et/ou un manque de suivi interne peuvent constituer des freins à l'action dans le temps
- L'augmentation des problématiques liées aux risques psychosociaux (RPS) nécessite de proposer des solutions pour répondre aux besoins des collectivités



Les succès

- Cette année a été marquée par la reprise des actions de sensibilisation : le colloque et le réseau des acteurs de la prévention. Ce dernier s'est décliné en 9 réunions de territoire regroupant environ 70 personnes
- Les collectivités sollicitent de plus en plus le service pour des démarches de prévention spécifiques comme la rédaction de documents, les expertises sur un risque ou sur un métier. Ainsi, la prévention gagne du terrain car les mesures préventives remplacent petit à petit les mesures curatives
- Les actions sur le terrain en équipe pluridisciplinaire s'intensifient
- Le CDG30 remet à jour son document unique et fait réaliser son diagnostic RPS
- La participation au réseau des préventeurs des CDG d'Occitanie permet d'échanger sur les pratiques de chacun et les évolutions de nos métiers

Fait marquant

Organisation du colloque

Le mardi 8 novembre 2022 s'est tenu à Sainte-Anastasia le colloque organisé par le service prévention sur plusieurs thématiques intitulé « La prévention en action ».

Environ 90 personnes ont pu échanger sur leurs préoccupations, leurs retours d'expériences et participer à des ateliers participatifs, pour la plupart animés par des professionnels du Pôle Emploi Santé sécurité au travail.

Les questionnaires ont recueilli la satisfaction des participants. Parmi les thèmes que les participants souhaitent voir évoquer l'année prochaine, les écueils de communication et de relations interpersonnelles agents / cadres / élus arrivent



Contactez-nous

Béatrice PASCAL	Responsable de pôle	04 66 38 86 82
Sandrine HEINRY	Assistante administrative	04 66 38 86 96
Jamal ABBADI	ACFI	04 66 38 74 67
Raphaël ARNOUX	ACFI	04 66 38 85 58
Elodie COINTIN	ACFI	04 66 38 64 82
Julien HEDDEBAUT	ACFI	04 66 38 74 66

prevention@cdg30.fr

Accusé de réception en préfecture 030-28300024-20230420-DEL-2023-15-DE
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023



Présentation du service

Le service psychologie du travail du CDG 30 créé en 2018 est un service facultatif, créé afin de répondre à l'obligation du décret n° 85-603 du 10 juin 1985, stipulant que les « autorités territoriales sont chargées de veiller à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité ».

Missions du service

- Suivi individuel d'un agent en souffrance
- Accompagnement à la reprise d'activité d'un agent
- Accompagnement d'un service en tension
- Accompagnement au changement
- Participation lors d'une enquête administrative
- Accompagnement dans le cadre d'une démarche de prévention des risques psychosociaux
- Participation au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

Tableau de bord

	2021	2022
 Nombre de collectivités adhérentes	79	90
 Nombre d'accompagnements individuels effectués	102	142
 Nombre de rendez-vous individuels réalisés	267	317
 Nombre de visites en collectivité	48	50



La donnée de l'année

142

C'est le nombre d'agents accompagnés en 2022 par le service, relevant de plus de 50 collectivités différentes. La première source de ces orientations provient des collectivités elles-mêmes, puis de la mission handicap et enfin, de la médecine du travail du CDG

Déroulement de l'année 2022



Les difficultés

- Augmentation importante des risques psychosociaux et donc, de la souffrance au travail entraînant arrêts maladie, et risque de désinsertion professionnelle
- Recours plus fréquents aux demandes de médiation, enquêtes administratives
- Augmentation du nombre d'entretiens individuels effectués ce qui limite la mise en place d'autres actions collectives (sensibilisation, création de projets, etc.)



Les succès

- Intervention lors d'un CHSCT pour sensibiliser et échanger sur les notions de risques psychosociaux et de « burn-out »
- Mise en place d'une permanence par mois dans une collectivité pour recevoir les agents qui en ressentent le besoin
- Démarrage d'une réflexion pour proposer une prestation d'aide à l'élaboration d'une GPEEC

Accusé de réception en préfecture
030-28300024-20230420-DEL-2023-15-DE
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023

Types d'orientation possibles vers le service



Fait marquant

Mise en place d'actions collectives au sein du pôle emploi, santé et sécurité au travail

Une présentation sur la reconnaissance au travail et ses effets positifs sur la santé mentale des agents a été réalisée par le service psychologie du travail lors du colloque sur la prévention du 8 novembre 2022.

Une action de prévention sur les conduites addictives à destination des agents et des encadrants a été créée par les acteurs du pôle santé et sécurité au travail.

L'objectif est de construire davantage de projets collectifs et d'ateliers sur des notions diverses recouvrant des risques professionnels d'origine et de nature variées qui sont à l'interface de l'individu et de sa situation de travail, afin de sensibiliser, accompagner et informer les collectivités au mieux.

Contactez-nous

Béatrice PASCAL

Responsable de pôle

04 66 38 86 82

Camille ISSERT

Psychologue du travail

04 66 38 64 83

psychologue@edg30.fr

Accusé de réception en préfecture
030-28300024-20230420-DEL-2023-15-DE
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception en préfecture : 25/04/2023



Présentation du service

Le service informatique a pour mission de veiller au bon fonctionnement du système d'information du

Missions du service

- Maintenance de l'infrastructure, veille technologique, et mise en œuvre des évolutions techniques
- Maintenance des outils de sauvegarde et maintien de la continuité de service en cas d'incident
- Sensibilisation des services aux bonnes pratiques en terme de gestion et de sécurité informatique
- Accompagnement des services pour l'achat des matériels et applications
- Participation à la communication (publication web, graphisme)
- Aide à la mise en œuvre des événements (graphisme, scénographie colloques et salons)
- Administration du site internet
- Paramétrage de la téléphonie
- Accompagnement des collectivités sur l'utilisation des outils proposés par le centre de gestion



La donnée de l'année

90

C'est le nombre total de postes informatiques mis à disposition des utilisateurs

Déroulement de l'année 2022



Les difficultés

- Le service informatique mène à la fois les projets destinés à améliorer la sécurité informatique et mettre en place l'automatisation des tâches, tout en répondant aux sollicitations croissantes des utilisateurs



Les succès

- Les premières mesures de sécurisation du système ont été mises en place suite aux recommandations de l'ANSSI
- Les travaux de préparation de la nouvelle infrastructure sont achevés
- L'intégralité des agents du centre de gestion dispose d'un matériel performant et homogène
- Montée en compétence du service grâce au parcours cyber sécurité

Faits marquants

Audit de sécurité du système d'information et mise en œuvre des préconisations de l'ANSSI

Afin d'assurer la confidentialité et la pérennité des données dont le centre de gestion à la responsabilité, la mise en œuvre d'un parcours adapté a été initié. Ce parcours a débuté par un pré-diagnostic et un accompagnement par un prestataire afin de déterminer notre besoin d'évaluer les mesures à mettre en œuvre pour parvenir à la conformité réglementaire. Cet audit a permis d'évaluer les vulnérabilités, les risques de sécurité et a donné lieu aux premiers ajustements techniques. Une campagne de sensibilisation aux risques cybersécurité a été mise en œuvre pour le personnel.

Mise en production du nouveau logiciel de carrière-paie-élections professionnelles

L'année 2022 a débuté par la mise en œuvre technique d'un nouveau logiciel et sa mise en production pour les services carrière et paie à façon. Le service informatique a effectué le contrôle des paramétrages, le contrôle de la sécurité du logiciel et les transferts de données, la vérification de la stabilité et la cohérence des données suite à leur migration ainsi que la conformité des résultats après les mises à jour statutaires.

Contactez-nous

Yvelise TERRADE	Responsable de pôle	04 66 38 74 57
Caroline GUIGUE	Informaticienne	04 66 38 86 88
Julien SALTEL	Informaticien	04 66 38 85 59

Accusé de réception en préfecture 04 66 38 85 59
636 233000024-20230420-DEL-2023-19-01
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023
informatique@cdg30.fr



Présentation du service

Le service « finances et comptabilité » intervient principalement dans les domaines budgétaires et

Missions du service

- Assurer la rédaction des documents budgétaires, dans le respect des grands principes, et la réalisation des opérations comptables
- Intervenir auprès du CDG pour l'analyse du compte de gestion, l'élaboration du compte administratif, la réalisation des opérations d'ordre budgétaires et non budgétaires, les opérations réelles et le suivi des restes à recouvrer
- Réaliser la paye du CDG, la paye du Service d'Assistance Temporaire, la paye des Fonctionnaires Momentanément Privés d'Emploi, le versement des indemnités des jurys de concours, le remboursement mensuel aux collectivités du salaire et des charges patronales pour le droit syndical, la gestion mensuelle du remboursement des autorisations d'absences

Tableau de bord

	2021	2022
Nombre de titres réalisés	5 746	1 400
Nombre de mandats réalisés	5 498	1 360



La donnée de l'année

2 360

C'est le nombre de bulletins de salaire réalisés par le service en 2022

Contactez-nous

Yvelise TERRADE Responsable de pôle 04 66 38 74 57
Florence DHIVER Comptable 04 66 38 86 84
cotisations@cdg30.fr

Déroulement de l'année 2022



Les difficultés

- De nombreuses collectivités ne maîtrisent pas la réception des factures sur la plateforme Choruspro entraînant relances et retards de paiement
- La préparation à l'utilisation d'un nouveau logiciel pour la réalisation des bulletins de salaires doit permettre une transition sans encombre pour 2023



Les succès

Fait marquant

La poursuite de la dématérialisation des procédures de travail

Après la mise en place de la dématérialisation, via chorus pro, pour le dépôt des factures, le recours à la signature électronique des titres et mandats a permis une économie de temps et une réduction des coûts dans un cadre sécurisé.

Accusé de réception en préfecture
030-28300024-20230420-DEL-2023-15-DE
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023



Présentation du service

Le service « paie à façon » est une prestation facultative créée en 2019, permettant aux collectivités

Missions du service

- Assurer le processus de conception et d'élaboration de la paie pour les collectivités et établissements publics adhérents
- Effectuer auprès de ses adhérents deux types d'intervention :
Mensuelle :
 - Réalisation de la déclaration DSN et intégration des taux du prélèvement à la source
 - Transmission du fichier des virements, à transmettre au trésorier
 - Transmission des états périodiques des charges, à transmettre aux organismes
 - Transmission de divers états mensuels sur demande
 - Transmission des bulletins de paie et indemnitésAnnuelle:
 - Réalisation des déclarations sociales de fin d'année, selon la norme D4DS, jusqu'à l'acceptation définitive par le centre de transfert des données sociales (CTDS)
 - Edition de tous les états nécessaires aux déclarations annuelles
 - Edition des états pour la déclaration au fond national de compensation du supplément familial de traitement (FNC)

Tableau de bord

	2021	2022
 Nombre de collectivités et établissements publics adhérents	32	51
 Nombre de bulletins et indemnités réalisés par année	6 412	12 916



La donnée de l'année

19

C'est le nombre des nouvelles collectivités qui ont adhéré en 2022

Déroulement de l'année 2022



Les difficultés

- Planification des nouvelles adhésions au regard du délai de préparation nécessaire (minimum 4 mois) du transfert de cette mission au service
- Nombreuses évolutions réglementaires (mise en place des Déclarations Sociales Nominatives, Nomenclature M57, etc)



Les succès

- Le service a doublé le nombre de bulletins réalisés cette année
- Le service a su s'adapter aux évolutions réglementaires permanentes, notamment en réalisant avec succès l'ensemble des Déclarations Sociales Nominatives

Faits marquants

La délégation de la mission paie à façon du CDG 34

Dans la perspective de la délégation, à compter du 1er janvier 2023, de la mission paie à façon pour 5 collectivités Héraultaise, le service a été mobilisé sur la fin de l'année 2022, cette mutualisation nécessitant un temps de travail préparatoire conséquent de la part des deux CDG.

Mise en œuvre de nouvelles évolutions réglementaires

La nomenclature M57 : à partir du 1er janvier 2024, le référentiel budgétaire et comptable M57 a vocation à être la nouvelle nomenclature comptable des collectivités territoriales et des établissements publics administratifs. Il vise ainsi à abroger les autres instructions budgétaires et comptables (M14, M52, M61...) Dès le 2ème semestre 2022, le service a recensé les collectivités « paie à façon » concernées. Il s'est formé aux paramétrages correspondants. Ainsi, entre les paies de décembre 2022 et janvier 2023, il a pu réaliser le travail de paramétrage de la paie de **24 collectivités** qui ont choisi d'opter pour la

Contactez-nous

Yvelise TERRADE	Responsable de pôle	04 66 38 74 57
Alexandra RUBI	Responsable du service	04 66 38 74 53
Guillaume CONFORT	Gestionnaire de paie	04 66 38 74 52
Floriane COUDERC	Gestionnaire de paie	04 66 38 74 64
Christine PIALOT	Gestionnaire de paie	04 66 38 85 57

paie@cdg34.fr

030-283000024-20230420-DEL-2023-15-DE
Date de télétransmission : 25/04/2023
#reception préfecture : 25/04/2023



Présentation du service

Le code général de la Fonction Publique prévoit que les centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités de leur ressort, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires qu'elles supportent. A cet effet, le CDG30 a créé en 1989 un service facultatif d'assurances des risques statutaires. Le contrat groupé d'assurances statutaires du CDG 30 garantit les collectivités et établissements publics adhérents des risques financiers découlant de leurs obligations statutaires en matière de congés de maladie, de congés imputables au service, de maternité ou de décès.

Missions du service

- Mise en place et gestion du contrat retenu pour la période du 2020-2022
- Déclaration des sinistres
- Suivi des dossiers et règlements
- Gestion des contrôles médicaux et expertises
- Assistance aux employeurs adhérents

Tableau de bord

	2021	2022
Effectif d'agents CNRACL et IRCANTEC couverts par le contrat	5889	5809
Nombre de sinistres déclarés (toutes natures)	2682	2910
Nombre de jours d'arrêts déclarés (toutes natures)	141 469	156 454
Montant masse salariale assurée	115 991 268 €	119 107 744 €
Nombre de jours déclarés en accident de service / maladie professionnelle	23 399	24 009



La donnée de l'année

8707

C'est le nombre de mails traités par le service assurances statutaires au cours de l'année 2022

Déroulement de l'année 2022



Les difficultés

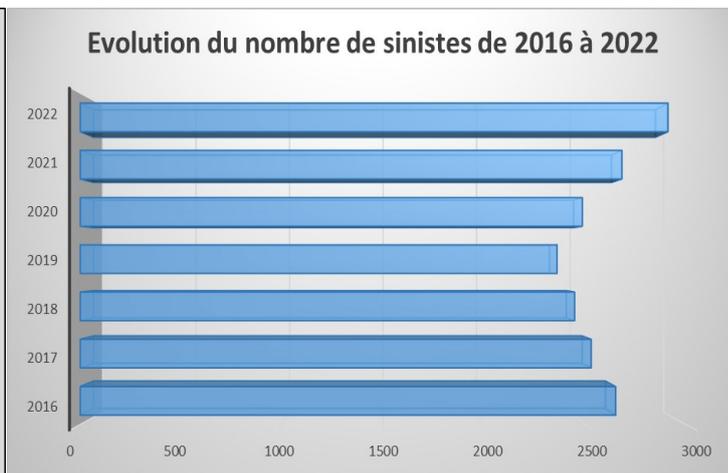
- Sinistralité en hausse dans l'ensemble des collectivités
- Face à cette augmentation, les assureurs sont de plus en plus réticents à proposer une couverture pour les risques statutaires



Les succès

- La gestion des sinistres se fait sur des délais de plus en plus réduits, permettant de répondre efficacement aux attentes des employeurs et des assureurs

Accusé de réception en préfecture
030-28300024-20230420-DEL-2023-15-DE
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023



Fait marquant

L'impact de la modification des instances médicales sur l'évolution de la sinistralité

L'année 2022 est marquée par la création du Conseil Médical Unique et une modification de ses domaines d'intervention. Il ne rend désormais plus d'avis sur la prolongation des arrêts maladie supérieurs à 6 mois. Ce passage obligatoire devant les instances médicales avait pour effet de limiter quelques peu la durée des arrêts de maladie ordinaire. L'augmentation de ces derniers depuis le mois d'avril 2022 est notable.

Contactez-nous

Vanessa PASQUÉ	Responsable de Pôle	04 66 38 74 69
Barbara MASSOL	Gestionnaire assurance	04 66 38 85 56
Lucie MEYNARD	Gestionnaire assurance	04 66 38 74 59
Estelle PELATAN	Gestionnaire assurance	04 66 38 86 95
Sophie PONSONNAILLE	Gestionnaire assurance	04 66 38 85 55
Alexia RIGON	Gestionnaire assurance	04 66 38 64 76

contrat.groupe@cdg30.fr

Accusé de réception en préfecture
030-28300024-20230420-DEL-2023-15-DE
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023



Présentation du service

Dans le cadre d'une convention avec la Caisse des dépôts et Consignation, le CDG 30 est le relais de la CNRACL auprès des collectivités affiliées. Il s'agit d'une mission facultative du CDG 30, créée en 1986, conformément au code général de la Fonction Publique et notamment l'article L 452-4. Le CDG 30 assure

Missions du service

- Gestion de la convention avec la CNRACL
- Instruction des validations, rétablissements, régularisations de dossiers retraite
- Séances d'informations aux employeurs
- Accompagnements Personnalisés Retraite (APR)
- Qualification des comptes individuels retraite / alimentation des carrières
- Estimations de pension / demandes d'avis préalables
- Liquidation des droits à pension

Tableau de bord

	2021	2022
 Nombre de liquidations de pensions « normales »	207	210
 Nombre de liquidation de pension d'invalidité	33	34
 Nombre d'Accompagnements Personnalisés Retraite (APR)	219	205
 Nombre de Qualification des comptes individuels retraite	351	86



La donnée de l'année

697

C'est le nombre d'agents ayant assisté aux séances d'information proposées sur l'ensemble du département

Déroulement de l'année 2022



Les difficultés

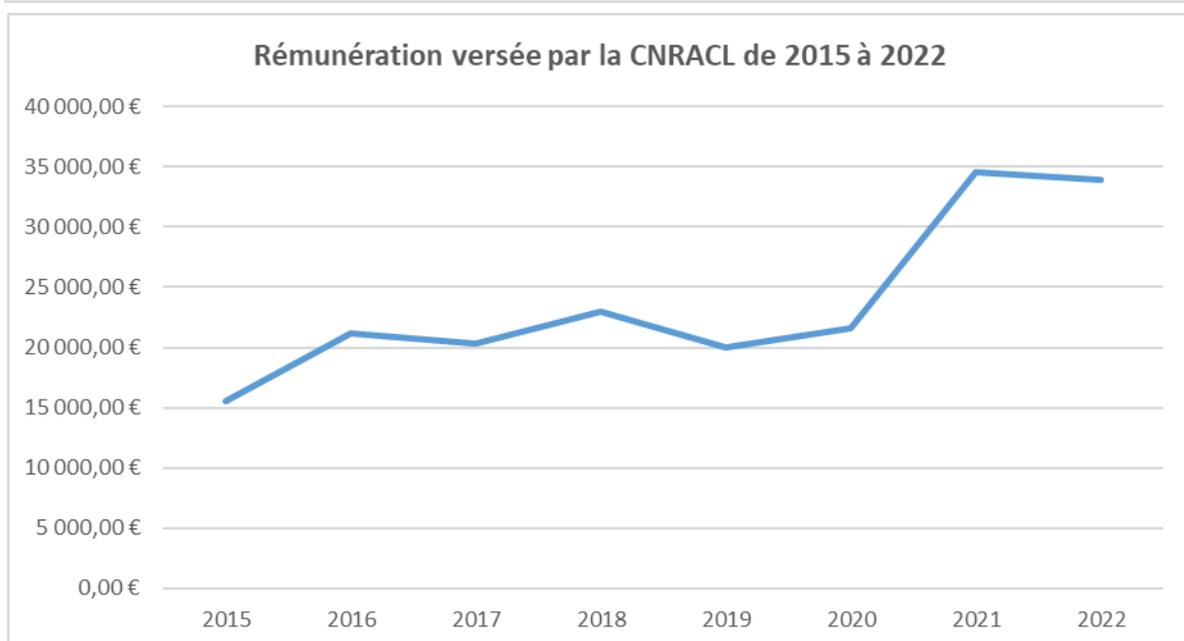
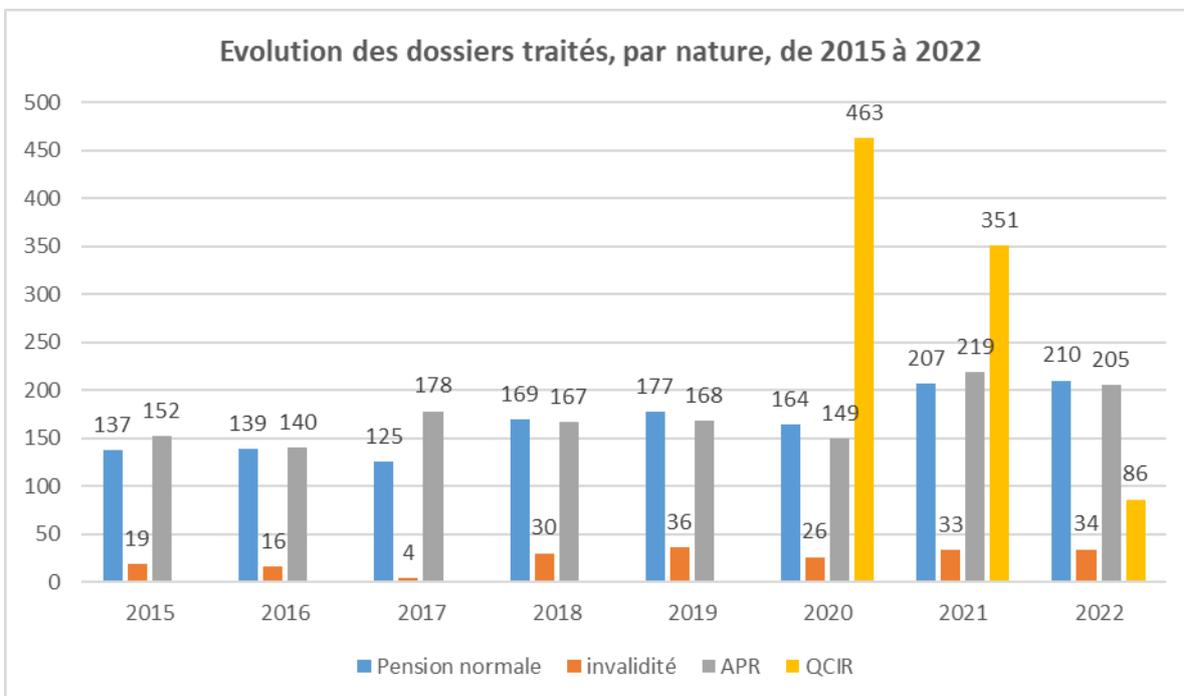
- Processus de qualification des comptes individuels retraites mis en attente du fait du non traitement des dossiers par la CNRACL. Cette dernière cumule près de 2 ans de retard dans la gestion de ces dossiers
- Convention arrivée à terme le 31/12/2022. En l'absence de nouvelle proposition, la convention est prorogée dans les mêmes conditions pour une durée indéterminée



Les succès

- 10 réunions d'information ont eu lieu sur l'ensemble du territoire afin de présenter aux agents les différents aspects de leur future retraite
- Collaboration de plus en plus étroite entre le CDG 30 et les employeurs, au service des actifs afin de faciliter les départs en retraite

Accusé de réception en préfecture
030-28300024-20230420-DEL-2023-15-DE
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023



Fait marquant

L'inquiétude des agents face au projet de réforme des retraites

Sur le second semestre 2022, le service retraite du CDG a été extrêmement sollicité par les agents s'interrogeant sur la stratégie à envisager afin d'éviter les effets indésirables de la future réforme des retraites, à savoir l'allongement de la carrière et le recul de l'âge de départ. Les études personnalisées établies par le service ont permis à de nombreux agents d'envisager un départ dès le printemps 2023 dans des conditions optimales.

Contactez-nous

Vanessa PASQUÉ

Responsable de Pôle

04 66 38 74 69

Barbara MASSOL

Gestionnaire retraite

04 66 38 85 56

Estelle PELATAN

Gestionnaire retraite

04 66 38 86 95

cnacl@cdg30.fr

Accusé de réception en préfecture
04-20230420-DEL-2023-156
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023



Présentation du service

Le comité médical et la commission de réforme sont des instances consultatives instituées dans chaque département par arrêté du Préfet, chargées de donner un avis sur les questions liées à la santé des agents publics, conformément au décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation de comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime de congés de maladie des fonctionnaires territoriaux, et à l'arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière. Suite à un transfert de compétence de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), le CDG 30 en assure le secrétariat pour le compte des collectivités territoriales, depuis le 1er janvier 2016. Le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 modifie les dispositions relatives aux comités médicaux et commissions de réforme et crée une instance unique, le Conseil Médical Unique (CMU), qui se réunit en formation restreinte ou en formation plénière.

Missions du service

- Secrétariat du conseil médical unique (instruction des dossiers, convocation, organisation des séances et établissements des procès-verbaux)
- Demandes d'expertises pour les conseils médicaux restreints
- Gestion des conventions avec les collectivités non affiliées

Tableau de bord

	2021	2022
 Nombre d'expertises demandées par le comité médical / conseil médical restreint	879	653
 Nombre de saisines du comité médical / conseil médical restreint	849	603
 Nombre de saisines de la commission de réforme / conseil médical plénier	473	282
 Nombre d'avis rendus par le comité médical / conseil médical restreint	825	641
 Nombre d'avis rendus par la commission de réforme / conseil médical plénier	525	383

Déroulement de l'année 2022



Les difficultés

- Manque de médecins agréés dans le département et les départements limitrophes, allongeant les délais d'instruction dans les instances médicales
- Accroissement du nombre de dossiers complexes du fait de situations non prévues par la réforme des instances médicales



Les succès

- Mise en place immédiate des conseils médicaux, et accompagnement optimal des collectivités dans la nouvelle approche de la gestion de l'incapacité physique



La donnée de l'année

697

C'est le nombre de courriers recommandés transmis aux agents afin de les informer des avis rendus par les instances médicales

Fait marquant

La pénurie de médecins agréés pour siéger dans les instances médicales

L'année 2022 est marquée par une difficulté de recrutement au sein des instances médicales après des démissions. Seulement 5 médecins siègent au sein du conseil contre 6 en 2021.

Contactez-nous

Vanessa PASQUÉ	Responsable de Pôle	04 66 38 74 69
Barbara MASSOL	Assistante administrative	04 66 38 85 56
Estelle PELATAN	Assistante administrative	04 66 38 86 95
Alexia RIGON	Assistante administrative	04 66 38 64 76

Direction départementale de la Préfecture
 030-283000024-20230420-DEL-2023-15-DE
 Date de télétransmission : 25/04/2023
 cmu@cg36.fr préfecture : 25/04/2023



Contactez-nous

04 66 38 86 86
 cdg30@cdg30.fr



Contactez-nous



Contactez-nous



Contactez-nous



Accuse de réception en préfecture
 03/202300024-20230420-DE-2023-15-DE
 Date de télétransmission : 25/04/2023
 Date de réception préfecture : 25/04/2023